



REGLEMENT DU TOURNOI AMICAL DES POTES-IRONT AU BAD MASQUÉ 25 octobre 2020

Article 1

Le tournoi organisé par le Badminton Club Veynois (BCV) est un tournoi amical, qui ne permet pas d'acquérir des points.

Article 2

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et le règlement général des compétitions.

Article 3

Tout joueur devra avoir sa licence en règle pour la saison 2020/2021 à la date limite d'inscription fixée au vendredi 23 octobre 2020.

Article 4

Le tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD, des séries R à NC. Il est autorisé aux catégories Minimes, Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans.

Article 5

La formule retenue pour le tournoi est la ronde suisse :

Des équipes de 3 joueurs seront constituées par tirage au sort le matin du tournoi à 9h00. Elles disputeront deux doubles et un simple en 3 séquences de 11 points. La première équipe atteignant 33 points l'emportera.

La composition des équipes se fera par tirage au sort dans chacune des catégories dans lesquelles les joueurs se seront inscrits à leur arrivée : **Ectoplasmes, Patidoubles chevronnés ou Élite Buttercup.**

Article 6

Les joueurs sont invités à venir déguisés : tenue de saison effrayante (Halloween) ou bucolique (Citrouille & Cie) et doivent avoir leur propre maquillage (le club ne peut le fournir au vu des consignes sanitaires).

Article 7

Les joueurs s'engagent à respecter le protocole sanitaire mis en place par la Fédération (port du masque en dehors des terrains, lavage des mains, distanciation physique, utilisation de mouchoirs jetables, etc.).

Article 8

Le nombre de joueurs n'est pas limité mais, si les circonstances l'exigent, le club se verra dans l'obligation de réduire le nombre de participants.

Article 9

Modalité d'inscription : les inscriptions se font sur Badiste. Le responsable de chaque club doit envoyer au club organisateur la feuille d'engagement dûment complétée, accompagnée du règlement.

Article 10

Les frais de participation au tournoi s'élèvent à 5 € par joueur. Règlement par chèque ou virement.

Petit cadeau de bienvenue. Café et thé + madeleines/cakes etc. seront proposés à l'arrivée des joueurs et tout au long de la journée.

Une buvette n'étant pas autorisée nous ne pourrions malheureusement pas nous réunir autour d'une soupe au potiron. Chacun apportera son pique-nique et son éco-gobelet.

Article 11

Des récompenses seront attribuées aux trois premières équipes.

Le club récompensera également le plus beau déguisement et le masque le plus original

Article 12

Les volants sont à la charge des joueurs.

Article 13

Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est faute. Tout volant touchant un élément accroché à celui-ci (panneau de basket) est faute. Tout volant touchant les filins du panneau de basket est faute au service et en jeu.

Article 14

Les matchs seront en auto arbitrage.

Article 15

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 16

Chaque joueur mineur présent doit être accompagné par un représentant majeur qui est désigné sur le formulaire d'inscription et qui doit signer la feuille de responsabilité pour chaque mineur dont il a la charge. Il doit rester pendant toute la durée où les mineurs dont il a la charge sont présents sur la compétition. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter à la table de marque, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité. L'organisateur peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans aucun représentant à la compétition.

Article 17

La participation au Tournoi amical des POTES-IRONT AU BAD MASQUÉ implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

RESPECT DES GESTES PROTECTEURS CONTRE LA COVID 19.

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOURNOI REMERCIE PAR AVANCE TOUS LES PARTICIPANTS QUI, EN OBSERVANT CE RÈGLEMENT PARTICULIER, APPORTERONT LEUR CONTRIBUTION À LA RÉUSSITE DE CE TOURNOI POUR LA SATISFACTION DE TOUS.